



**SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE**

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice : 20
Nombre de délégués suppléants en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 4
Nombre de votants : 5
Nombre de pouvoirs : 1



L'an deux mille quinze et le 03 décembre à 14H05, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 26 novembre 2015, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Michèle GUILLOU, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Hervé GOUTILLI, Jean-François LABBAT, Jean-Luc RONDEAU.

Absents excusés : Mesdames France ROUHAUD, Jeanine VIVIER, Messieurs Francis HOURTOULLE, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT, Jean-Marie FREYSSELINÉ.

Pouvoirs : - Monsieur Francis HOURTOULLE à Monsieur Marc CHATEL.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.



DELIBERATION N° 2015/12/12 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Marc CHATEL

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical doit tenir un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce débat a pour but d'indiquer les éléments qui serviront de cadre à l'élaboration du projet de budget ainsi qu'à ses évolutions. Aucune décision ne s'impose à l'issue du présent Comité Syndical.

Compte tenu des éléments financiers connus à ce jour, les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 peuvent s'appréhender comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

➤ Prise en charge des ordures ménagères résiduelles et fermentescibles

Ce poste correspond :

♦ Au transport et traitement de 84 550 tonnes (86 950 t en 2015) de déchets ménagers résiduels répartie comme suit :

- Ordures ménagères du SYTTOM 19 :	62 500 tonnes (65 400 t en 2015)
- Encombrants de déchèterie :	6 000 tonnes (5 000 t en 2015)
- OM du SIFOM des 4 cantons:	4 000 tonnes (4 500 t en 2015)
- OM du SYDED 46:	12 000 tonnes (12 000 t en 2015)
- Traitement de la FFOM de Brive :	50 tonnes

Ce poste intègre :

♦ les dépenses d'exploitation et la gestion des sous-produits (REFIOM, mâchefers) des unités de valorisation énergétique réparties comme suit :

- + 4 149 585 € pour l'UVE de Saint Pantaléon
- + 3 086 708 € pour l'UVE de Rosiers d'Egletons (ce coût calculé sur la base du marché actuel sera réévalué au budget supplémentaire dès qu'une offre aura été retenue dans le cadre du contrat de délégation de service public à venir)
- + 10 000 € pour le traitement de la FFOM

♦ les prestations de transport des ordures ménagères résiduelles pour 830 992 €.

Le poste de traitement des ordures ménagères résiduelles et fermentescibles s'élèverait à 8 077 285 € (8 071 758 € en 2015).

➤ Tri sélectif- traitement des papiers et emballages ménagers

Ce poste qui concerne 10 500 tonnes de produits, s'élèverait à :

6 324 742 € (5 828 435 € en 2015), et se décompose comme suit :

- 2 413 750 € d'opérations de tri (2 300 000 € en 2015)
- 210 992 € de transport des emballages
- 3 700 000 € de soutiens et de vente de produits de collecte sélective reversés (3 500 000 € en 2015)

Sur ce poste on observe une augmentation du coût des opérations de tri liée à l'augmentation du tonnage pris en charge (9 500 t en 2015 - 10 500 t prévues en 2016),

Parallèlement les recettes reversées sont elles aussi en augmentation puisqu'elles sont liées à la performance de collecte sélective.

➤ Personnel

Le montant affecté aux dépenses de personnel est évalué pour l'année 2016 à 180 000 €.

Ce poste pourvoit à la rémunération des 4 agents recrutés pour la gestion du SYTTOM 19.

➤ Autres dépenses

Ce poste inclut :

- ♦ les charges de gestion courante (administration générale, assurances, carburant, locations mobilières...) qui s'élèveraient à : **245 098 €**
- ♦ les contributions financières pour le fonctionnement des centres de transfert :
210 000 €
- ♦ les prestations de maintenance et réparations des équipements sur les installations (contrôles périodiques, entretiens courants chargeurs, compacteurs, espaces verts, voiries...) :
60 000 €
- ♦ les taxes diverses (foncières, professionnelles, TVA...) représenteraient la somme de :
521 000 € (550 000 € en 2015)

Ce poste subit les variations liées aux taux de TGAP dont le montant pour les années à venir n'a toujours pas été communiqué et la variation de la TVA due sur l'énergie vendue.

La TGAP sur les ordures ménagères (sauf modification par la loi de finance rectificative) serait de l'ordre de 4.2 €/t pour 2016 en ce qui concerne l'usine de Saint Pantaléon de Larche.

- ♦ le remboursement des intérêts de la dette de **278 895 € (351 379 € en 2015)**

Ce poste subit une diminution liée à l'évolution de la dette et à la baisse des taux du livret A (indexation des taux des emprunts pour le financement de la turbine).

- ♦ les amortissements prennent en compte les variations annuelles de notre actif et s'élèveraient à **1 490 780 € (1 396 068 € en 2015)**.
- ♦ le virement à la section investissement qui selon les décisions prises lors du vote du budget pourrait s'élever à **890 900 €**.
- ♦ des honoraires d'étude pour un montant d'environ **120 000 €** qui concernent principalement :
 - la réalisation du programme de surveillance ;
 - le solde de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconduction du contrat d'exploitation de l'UVE de Rosiers d'Egletons et la réalisation de l'audit de l'usine ;
 - le solde de la réalisation de l'étude prospective sur les filières de traitement de déchets, l'évolution des installations de traitement du SYTTOM 19 et l'avenir des UVE.
 - les frais d'avocat pour les contentieux en cours.

RECETTES

Comme pour chaque budget, elles proviennent pour l'essentiel :

- ♦ des soutiens versés dans le cadre du tri sélectif par divers organismes et de la vente des produits recyclés et estimés à **3 700 000 €**.
Cette recette suit l'évolution des performances de collecte sélective.
- ♦ des recettes de vente d'énergie et de redevances d'exploitation à partir des usines de valorisation énergétique pour **2 438 000 € (2 638 000 en 2015)** réparties :
 - 930 000 € de vente d'énergie à BLEDINA
 - 538 000 € de recettes électriques de CNIM
 - 1 000 000 € de recettes électriques et redevance d'exploitation à Rosiers d'Egletons

Une diminution des recettes de vente énergétiques est envisagée compte tenu de la baisse du taux de TVA sur la vapeur vendue à BLEDINA.

- ♦ de divers produits pour 11 000 €
- ♦ d'opérations comptables (amortissement de subventions, atténuations de charges) pour 344 000 € ;

- ♦ de la participation des collectivités qui correspond aux prestations liées :

- au traitement et au transport des ordures ménagères résiduelles ;
- au transport et au traitement des emballages ménagers recyclables.

Pour mémoire, le coût des paramètres servant à leur calcul a été fixé pour 2015 à :

- traitement et transport des ordures ménagères du SYTTOM 19 : 111.60 €/tonne
- traitement des ordures ménagères du SYDED 46 : 106.60 €/tonne
- traitement et transport des produits de collecte sélective 276.6 €/tonne

En 2015, cette recette était estimée à : 12 145 740 € :

- 10 035 240 € pour le transport et traitement des OM
- 2 212 800 € pour le traitement des emballages

Sans appliquer d'augmentation de nos prix de traitement des résiduels et en appliquant un ajustement du tarif du traitement des emballages suite aux négociations engagées avec le SYDED 46, la recette provenant des collectivités pour le traitement des ordures ménagères pourrait être de 11 905 700 € répartie comme suit :

Traitement des ordures ménagères résiduelles : 9 250 200€ :

- SYDED 46 : 1 159 200 €
- SIETOM des 4 cantons : 446 400 €
- Collectivités SYTTOM 19 : 7 644 600€

Traitement des emballages ménagers recyclables : 2 655 500 €

- Collectivités SYTTOM19 : 2 549 500 €
- SIETOM des 4 cantons : 106 000 €

La section fonctionnement pourrait s'équilibrer à 18 398 700 € (18 313 740 € en 2015).

Il est envisagé une diminution de 2 400 t d'ordures ménagères pour l'exercice 2016.

Les sources de financements devront contribuer à soutenir les efforts de prévention menés auprès des administrés corréziens en contenant au maximum le coût de traitement des ordures ménagères facturés aux organismes assurant la collecte.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Elles correspondent :

- ♦ au remboursement du capital de la dette pour 1 342 672 € (1 309 043 €) ; ce poste suit l'évolution de la dette

- ♦ au financement de nouvelles acquisitions foncières pour 30 000 €

- ♦ aux travaux d'entretien ou de mise aux normes de nos installations (VRD des centres de transferts, réfection des hauts de quai, matériel informatique ...) pour 185 000 €;

♦ à la finalisation des travaux de reprise des locaux de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche (façades, soldes des travaux intérieurs) 120 000 €.

♦ à la mise en place de comptages pour le passage à la norme iso 50 001 sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche pour 250 000 €.

♦ à l'alimentation du fonds de gros entretien et renouvellement des UVE pour 2 050 000 €.

♦ au remboursement du capital du prêt relais FCTVA à la caisse d'épargne pour un montant de 750 000 €

♦ à un poste de dépenses imprévues pour 100 000 €

♦ à un poste de dépenses d'opération d'ordre pour 2 244 000 €

RECETTES

Cette section s'équilibrera par :

♦ le FCTVA pour 1 262 969 €

♦ le virement provenant de la section fonctionnement pour 890 900 €

♦ les amortissements pour 1 396 068 €;

♦ les immobilisations liées au GER (opérations d'ordre) pour 2 050 000 €

♦ un emprunt si nécessaire en fonction du résultat du compte administratif.

La section d'investissement pourrait s'équilibrer à 7 221 672 € (dont 2 050 000 € d'opération d'ordre sur le GER)

Le Président invite les membres du Comité Syndical à délibérer sur ces orientations budgétaires.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

A Rosiers d'Egletons, le 03 décembre 2015

Le Président,

Marc CHATEL



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 22/12/2015 et publication ou notification du 22/12/2015

